

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 10
Votants : 47
Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Fons - Mise en place d'un réseau d'eau pluvial.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Fons relatif aux travaux de mise en place d'un réseau d'eau pluvial ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 9 novembre 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de mise en place d'un réseau d'eau pluvial.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 24 799.25 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 49 598.50 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 24 799.25 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Fons de 30 000.00 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 30 000.00 €, (le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établit à 5 200.75 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 24 799.25 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Fons pour financer les travaux de mise en place d'un réseau d'eau pluvial,
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Fons, initialement de 30 000.00 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-01-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021